

Montréal, le 7 avril 2026

**Nicolas Dubé**  
Associé  
Ligne directe : 514-392-9432  
nicolas.dube@gowlingwlg.com

**PAR COURRIEL**

**M<sup>e</sup> Carolina Rinfret**  
Secrétaire par intérim  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Objet : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2025  
Dossier de la Régie : R-4287-2024, Phase 3  
Notre dossier : G10020534.1**

---

Chère consœur,

La présente lettre vous est transmise dans le cadre du dossier mentionné en rubrique et fait suite à la lettre d'Énergir, s.e.c. (« **Énergir** ») datée du 1<sup>er</sup> avril dernier dans laquelle elle demandait à la Régie de lui accorder un délai supplémentaire pour répondre aux demandes de renseignements des divers intervenants au dossier et à la lettre de la Régie datée du 2 avril dernier octroyant à Énergir jusqu'au 8 avril prochain, à midi, pour répondre aux questions des intervenants et prolongeant par conséquent jusqu'au 16 avril prochain, à midi, le délai pour le dépôt des mémoires des intervenants.

L'Association des consommateurs industriels de gaz (« **ACIG** ») demande respectueusement à la Régie de lui accorder un délai additionnel pour le dépôt de sa preuve ainsi que pour le dépôt de l'expertise de monsieur Dustin Madsen, soit jusqu'au **21 avril prochain, à midi**, et ce, pour les motifs qui suivent.

Dans un premier temps, les réponses aux demandes de renseignements étaient initialement prévues pour le 2 avril dernier. Or, celles-ci sont désormais repoussées au 8 avril prochain. Ce report n'est pas sans conséquence pour l'ACIG. En effet, notre analyste au dossier est impliqué dans les audiences du dossier R-4307-2025 et le 31 mars la Régie a convoqué des audiences qui se dérouleront du 13 au 15 avril prochain, ce qui n'était pas prévu. Ce nouveau contexte rendra difficile l'analyse de l'ensemble des réponses d'Énergir durant cette période. Selon le calendrier initialement prévu, l'ACIG disposait de 10 journées et demie pour faire cet exercice d'analyse avant les audiences prévues dans le dossier R-4307-2025, ce qui n'est plus le cas (elle ne dispose aujourd'hui que de 4 journées et demie).

Qui plus est, dans ce dossier en particulier, la preuve de l'ACIG et l'expertise de monsieur Madsen sont grandement tributaires des réponses d'Énergir aux demandes de renseignements de l'ACIG, de monsieur Madsen, mais également des autres intervenants. Or, tel que soulevé par Énergir dans sa correspondance du 1<sup>er</sup> avril dernier, les questions posées à Énergir sont nombreuses et nécessiteront un temps important d'analyse.

L'ACIG soumet respectueusement à la Régie que la présente demande de délai lui est donc nécessaire afin d'être en mesure d'effectuer son travail adéquatement et ultimement de présenter à la Régie une preuve et une expertise qui seront pertinentes et utiles, mais également ciblées et concises.

L'ACIG est également d'avis, le tout respectueusement soumis, que la présente demande n'aura pas d'impact sur le déroulement de la suite du dossier et sur les audiences prévues du 19 au 22 mai prochain.

Veillez agréer, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

**GOWLING WLG (CANADA) S.E.N.C.R.L., s.r.l.**



Nicolas Dubé  
Associé